



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Attractivité - Personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale

Question écrite n° 16693

Texte de la question

Mme Laurence Cristol appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'attractivité des métiers des personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale et notamment les assistantes de service social et les médecins scolaires. Aux termes de l'article L. 541-1 du code de l'éducation, les personnels sociaux et de santé ont pour mission de promouvoir la santé scolaire en faveur des élèves afin de favoriser leur bien-être et de contribuer à leur réussite. En lien avec la communauté éducative, ils participent à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de santé et de réussite scolaire et éducative. Les personnes médicales, infirmiers, assistants de service social et psychologues de l'éducation nationale ont ainsi un rôle fondamental dans le respect des objectifs fixés par son ministère, dont le fait de « permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école » et la « priorité absolue » de « faire de l'école un espace protecteur pour les élèves et les personnels ». Néanmoins, Mme la députée s'inquiète de ce que ces métiers souffrent aujourd'hui largement d'un déficit d'attractivité, constat souligné par un nombre important de rapports ces dernières années. À titre d'exemple, il apparaît que dans l'académie de Montpellier, le nombre des assistantes sociales est de 110 pour 232 000 élèves dans le second degré, soit en moyenne 1 assistante sociale pour 2 100 élèves et 12,5 assistantes sociales pour 120 000 étudiants, soit en moyenne 1 assistante sociale pour 9 600 étudiants. Mme la députée remarque aussi qu'en dix ans, le nombre de médecins scolaires a chuté de 20 %. En 2023, il y aurait environ 900 médecins scolaires pour plus de 12 millions d'élèves. C'est pourquoi elle se félicite de ce que lors de sa déclaration de politique générale du 30 janvier 2024, M. le Premier ministre ait salué le « travail remarquable » accompli par les infirmières scolaires et annoncé qu'en mai, les infirmières scolaires recevront une « prime exceptionnelle de 800 euros ». Mme la députée salue aussi qu'il ait déclaré « travailler à des revalorisations pour les autres personnels sociaux et sanitaires en milieu scolaire ». Elle souhaite donc savoir, d'une part, quel est l'état d'avancement des travaux concernant la revalorisation de l'ensemble des personnels sanitaires et sociaux de l'éducation nationale et, d'autre part, quels leviers elle entend utiliser afin de favoriser l'attractivité de ces métiers essentiels à la santé et au bien-être des élèves.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Cristol](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16693

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2024](#), page 2520

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)